



SCoT

de l'aire
métropolitaine
bordelaise



Document d'Orientation et d'Objectifs

Rapport principal

Document d'aménagement commercial

Dispositions particulières liées à la loi littoral

Cartographies

5

Atlas des territoires

Espaces agricoles, naturels et forestiers protégés

Enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

approuvé le 13 février 2014

modifié le 2 décembre 2016, 30 avril 2021, 7 avril 2023, 12 mai 2023

Secteur Médoc

Communauté de Communes Médoc Estuaire

1 Arcins
Cussac-Fort-Médoc
Lamarque
Margaux
Soussans

2 Arsac
Cantenac
Labarde
Le Pian-Médoc
Ludon-Médoc
Macau

Secteur Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole

3 Ambarès-et-Lagrave
Ambès
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Vincent-de-Paul

4 Artigues-près-Bordeaux
Bassens
Bordeaux
Bouliac
Cenon
Carbon-Blanc
Floirac
Lormont

5 Le Haillan
Le Taillan-Médoc
St-Aubin-de-Médoc
St-Médard-en-Jalles

6 Blanquefort
Bruges
Eysines
Le Bouscat
Parempuyre

7 Mérignac
Pessac
Martignas-sur-Jalle

8 Bègles
Gradignan
Talence
Villenave d'Ornon

Secteur Entre-deux-mers

Communauté de Communes Rives de la Laurence

9 Beychac-Et-Caillau
Montussan
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Yvrac

Communauté de Communes des Coteaux bordelais

10 Bonnetan
Camarsac
Carignan-de-Bordeaux
Croignon
Fargues-Saint-Hilaire
Pompignac
Salleboeuf
Tresses

Communauté de Communes du Créonnais

11 Baron
Créon
Cursan
Blésignac
Haux
La Sauve
Le Pout
Loupes
Madirac
Sadirac
Saint-Genès-de-Lombaud
Saint-Léon

Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-mers

12 Baurech
Cambes
Camblanes-et-Meynac
Cénac
Latresne
Lignan-de-Bordeaux
Quinsac
St-Caprais-de-Bordeaux

Communautés de Communes du Créonnais et Portes de l'Entre-deux-Mers

13 Capian
Langoiran
Le Tourne
Tabanac
Villenave-de-Rions

Secteur Landes et Graves

Communauté de Communes Jalle - Eau bourde

14 Saint-Jean-d'Ilac

15 Canéjan
Cestas

Communauté de Communes de Montesquieu

16 Ayguemorte-les-Graves
Cadaujac
Isle-Saint-Georges
La Brède
Léognan
Martillac
Saint-Médard-d'Eyrans

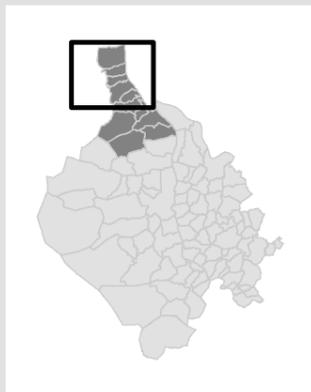
17 Beautiran
Castres-Gironde
Saint-Morillon
Saint-Selve

18 Cabanac-et-Villagrains

19 Saucats

Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

1



Médoc Estuaire
Arcins
Cussac-Fort-Médoc
Lamarque
Margaux
Soussans

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

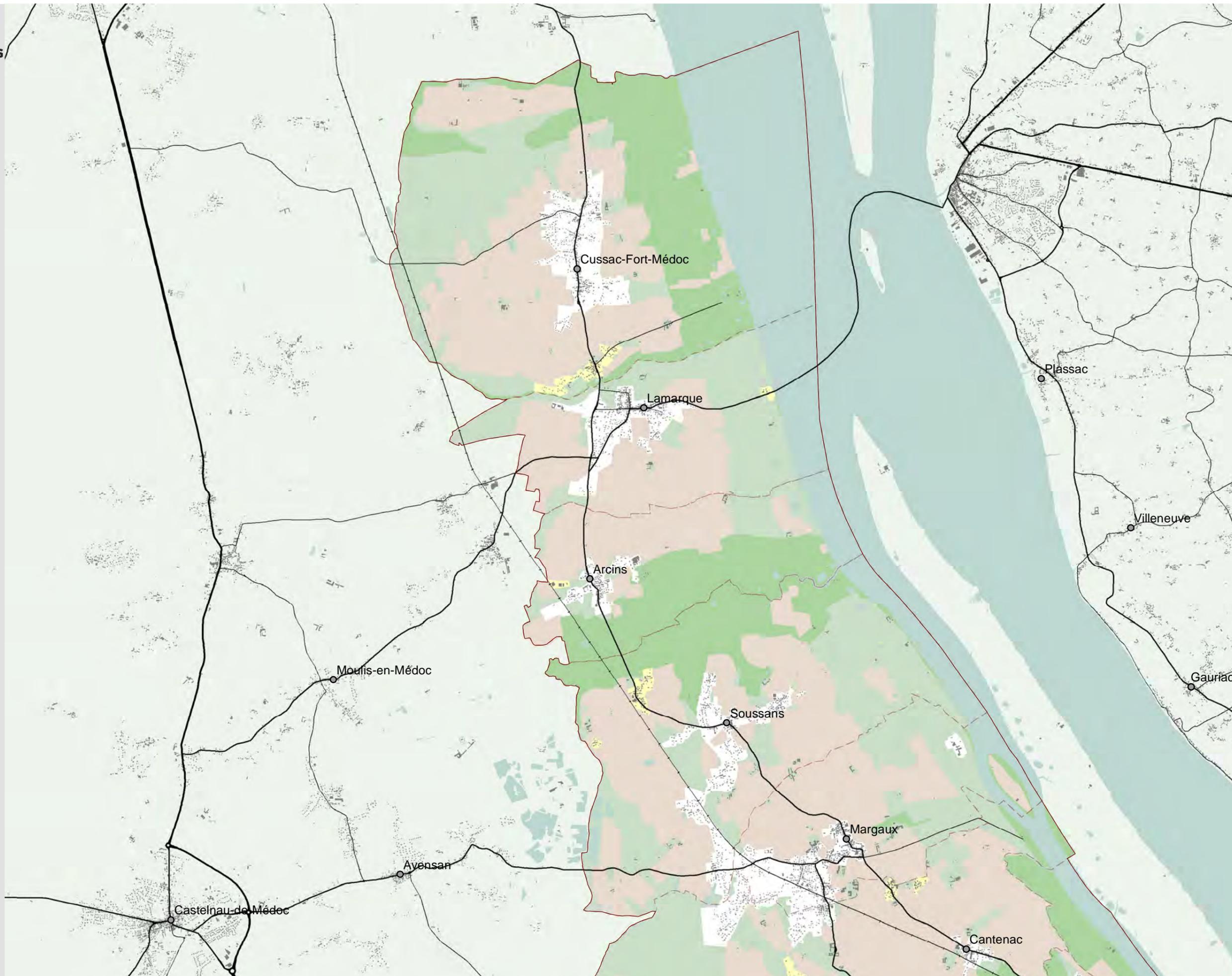
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

2



Médoc Estuaire

Arsac
Cantenac
Labarde
Le Pian-Médoc
Ludon-Médoc
Macau

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

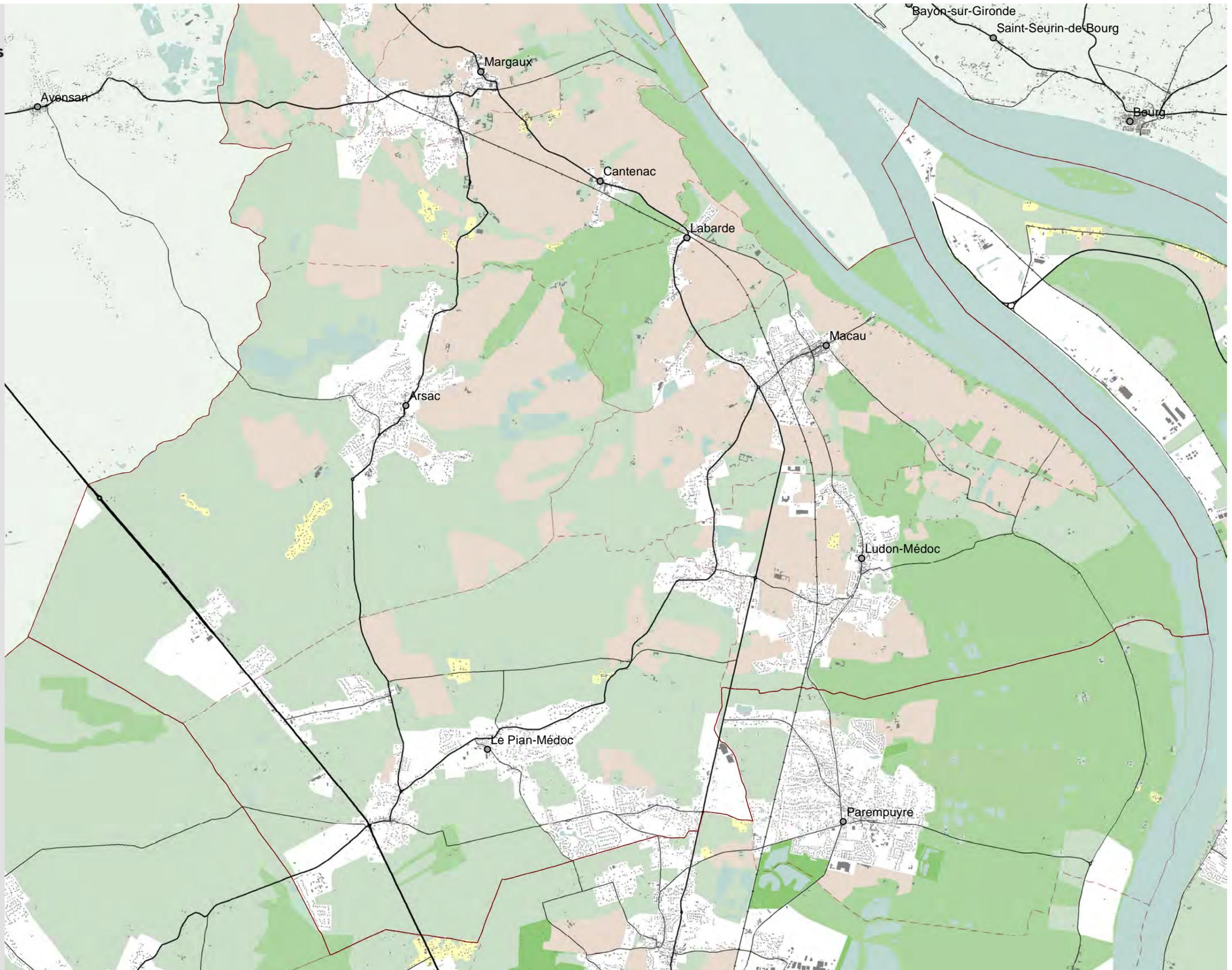
-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

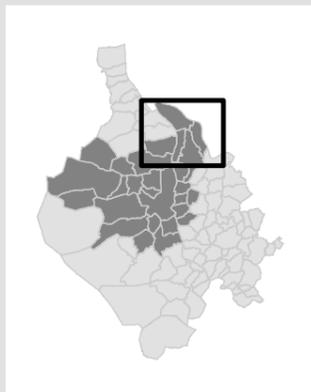


0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

3



Bordeaux Métropole
Ambarès-et-Lagrave
Ambès
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Vincent-de-Paul

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

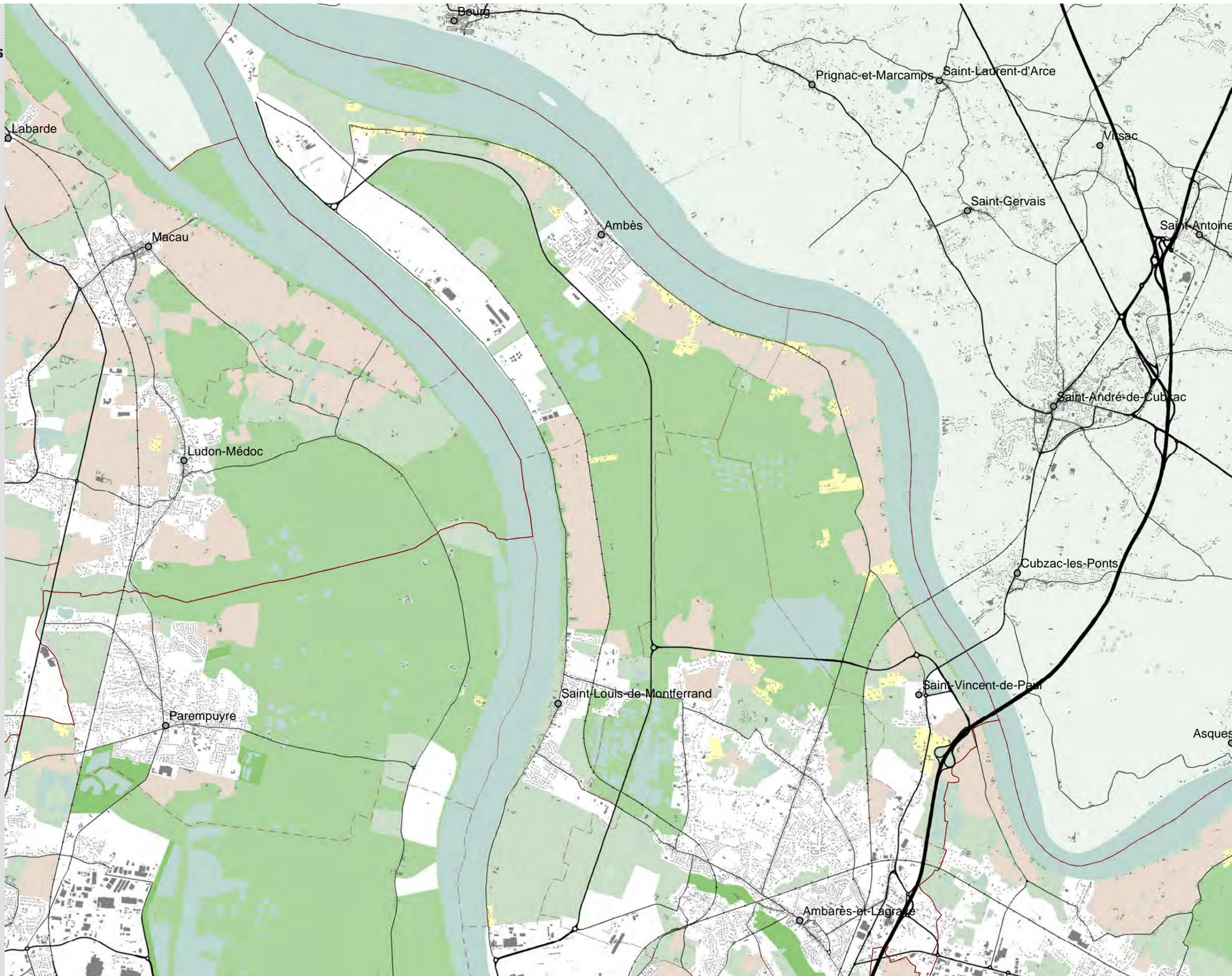
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980
 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

4



Bordeaux Métropole
Artigues-près-Bordeaux
Bassens
Bordeaux
Bouliac
Cenon
Carbon-Blanc
Floirac
Lormont

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

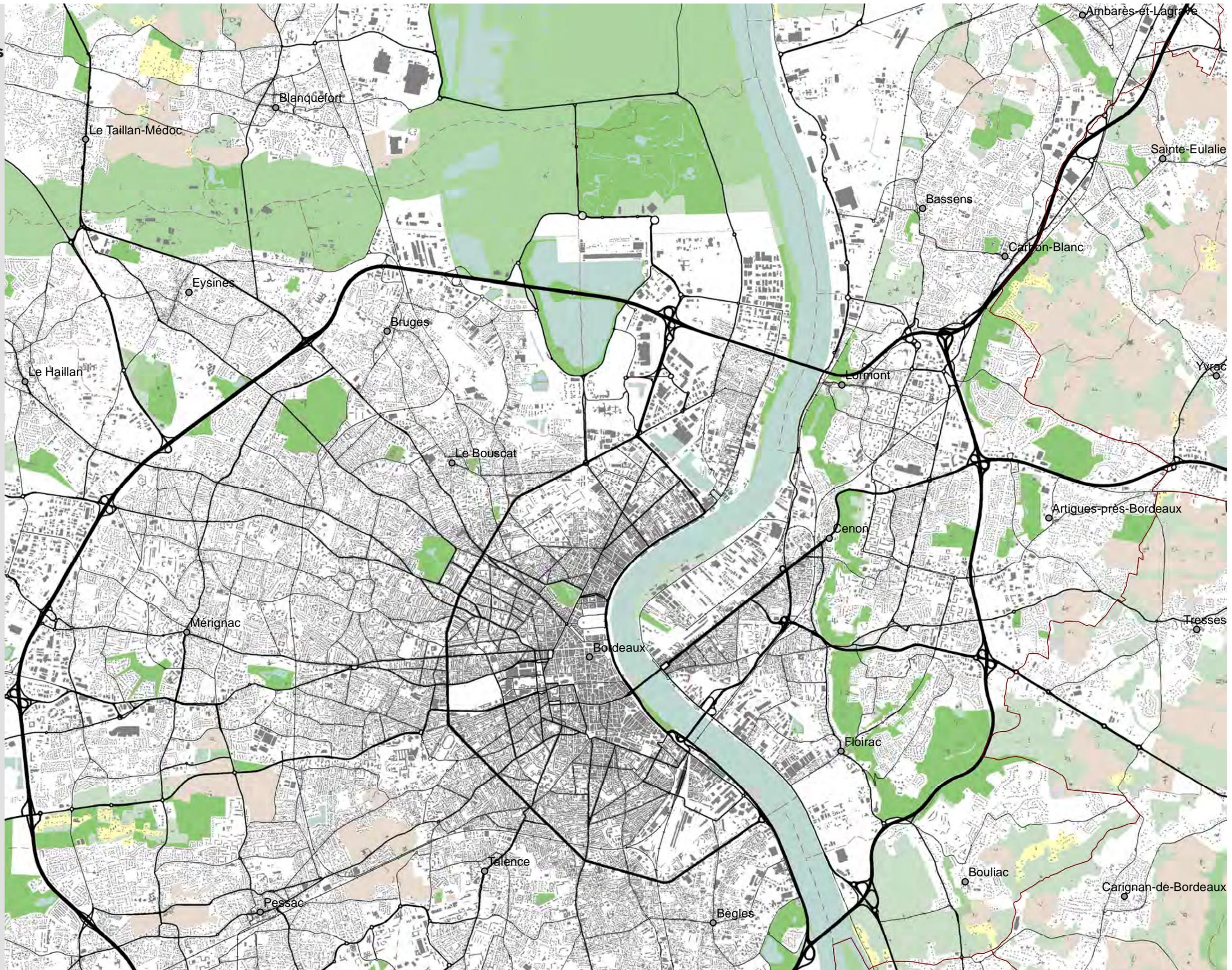
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016

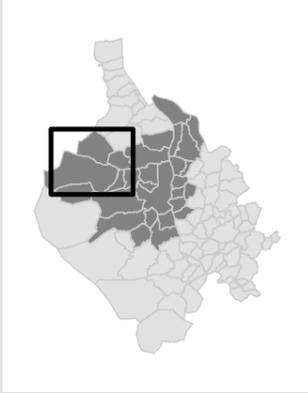


0 245490 980
 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

5



Bordeaux Métropole
Le Haillan
Le Taillan-Médoc
St-Aubin-de-Médoc
St-Médard-en-Jalles

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

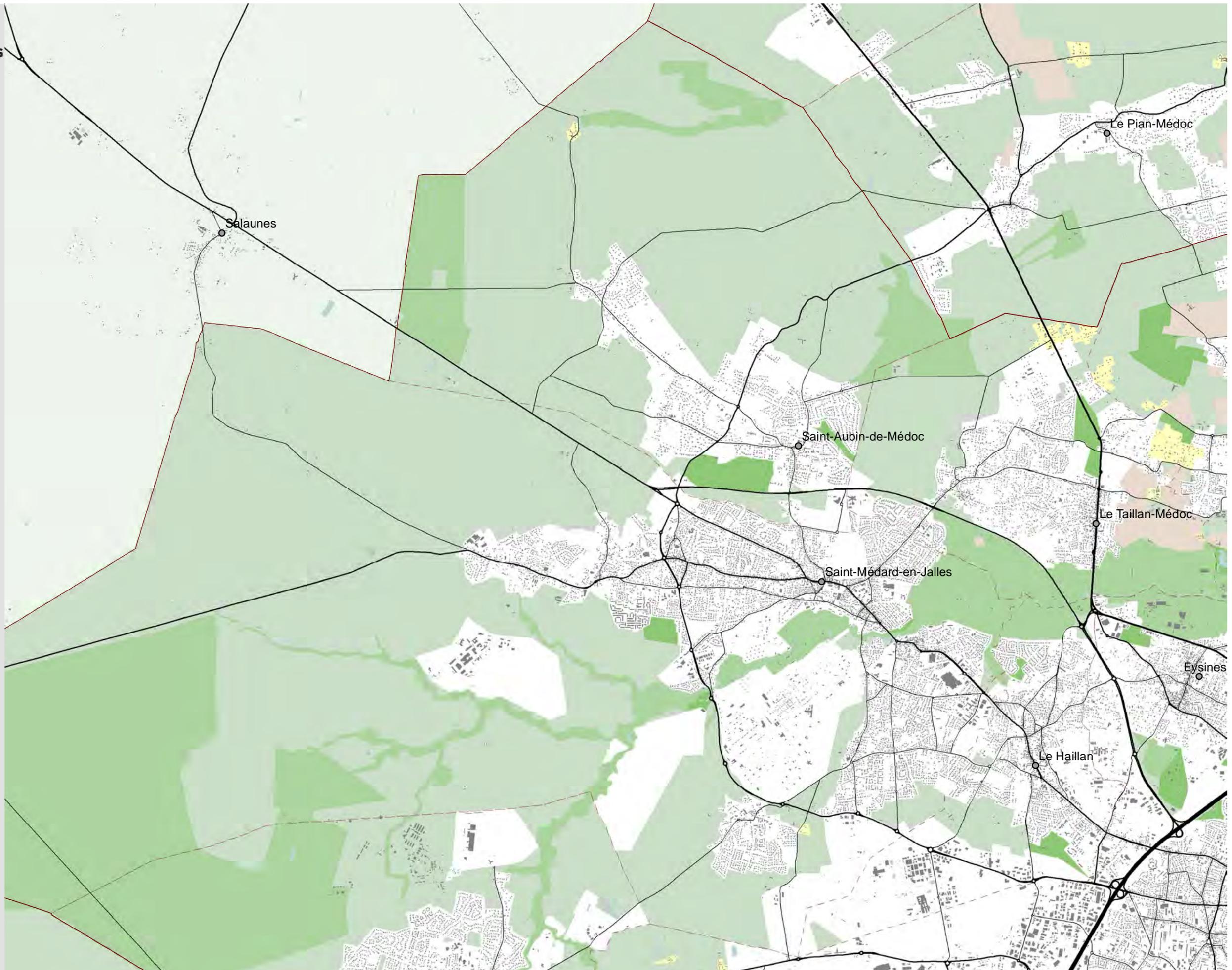
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016

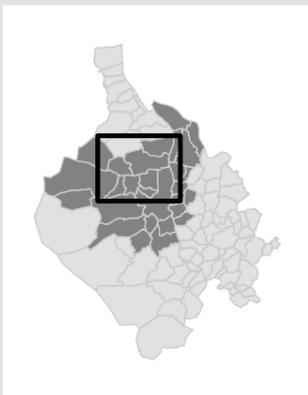


0 245490 980
 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

6



Bordeaux Métropole
Blanquefort
Bruges
Eysines
Le Bouscat
Parempuyre

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

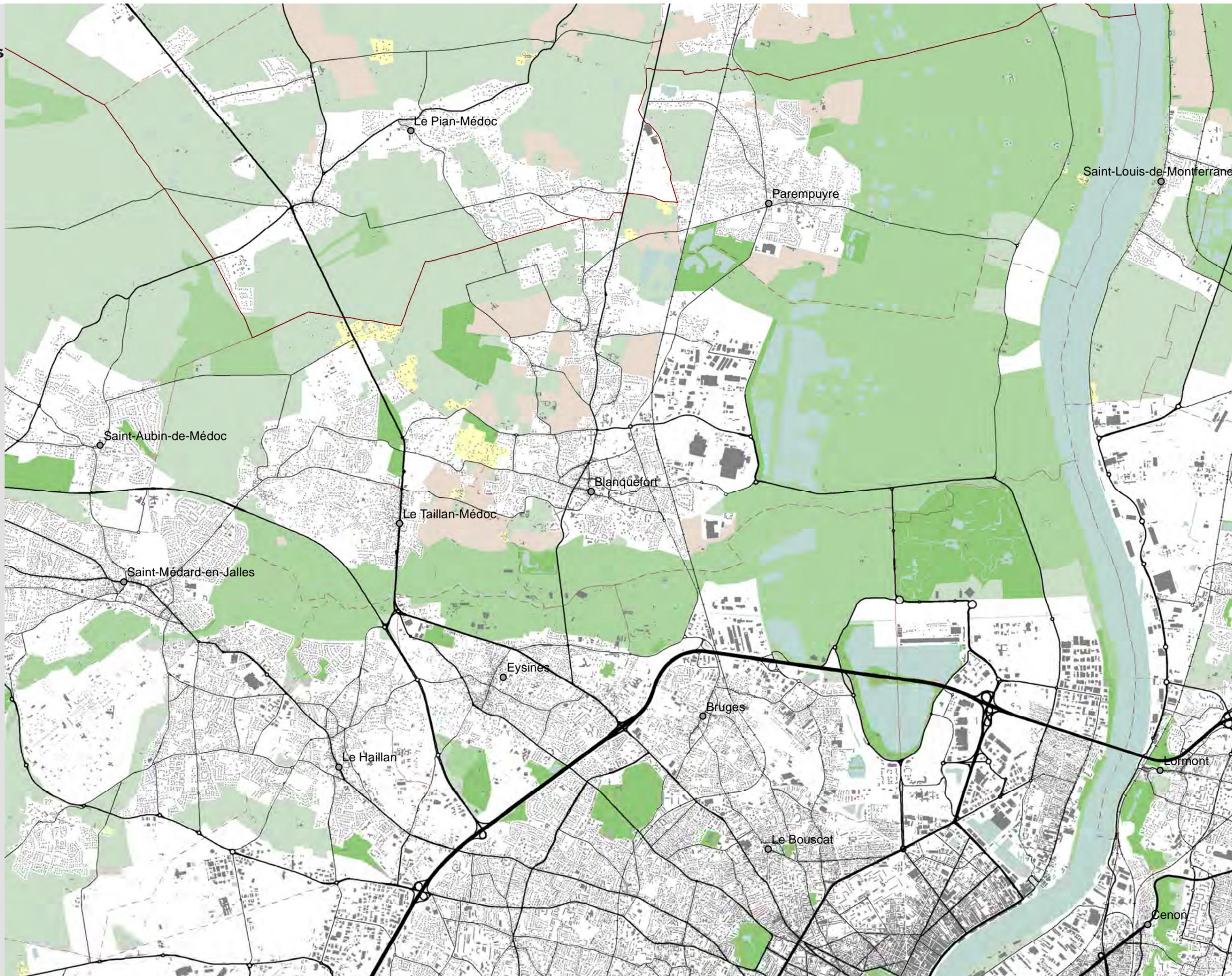
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016

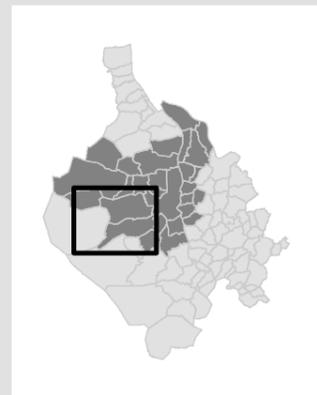


0 245490 980
 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

7



Bordeaux Métropole
Mérignac
Pessac
Martignas-sur-Jalle

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

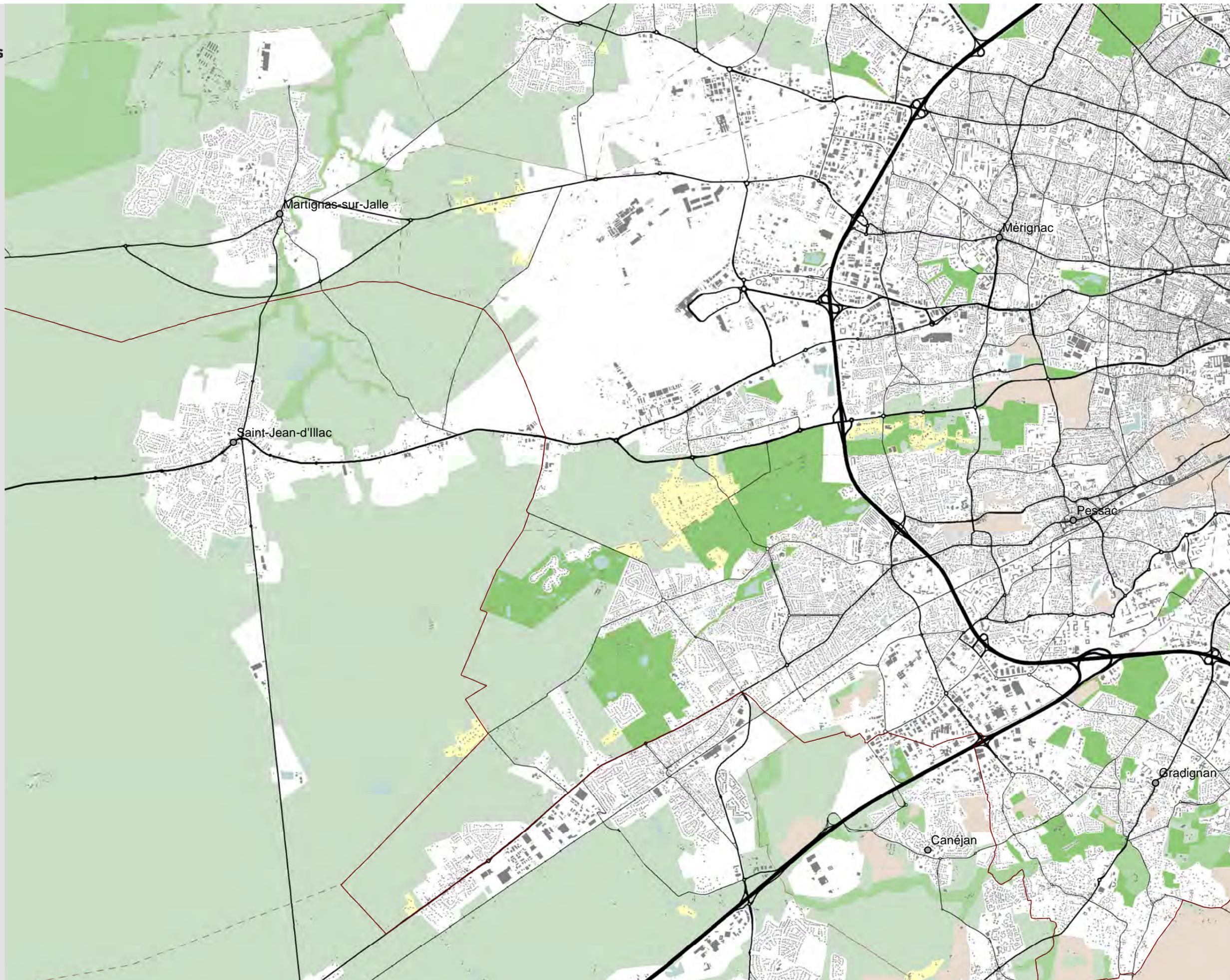
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016

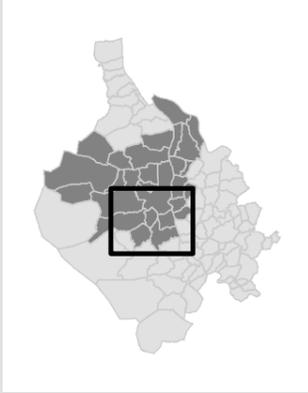


0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

8



Bordeaux Métropole
Bègles
Gradignan
Talence
Villenave d'Ornon

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

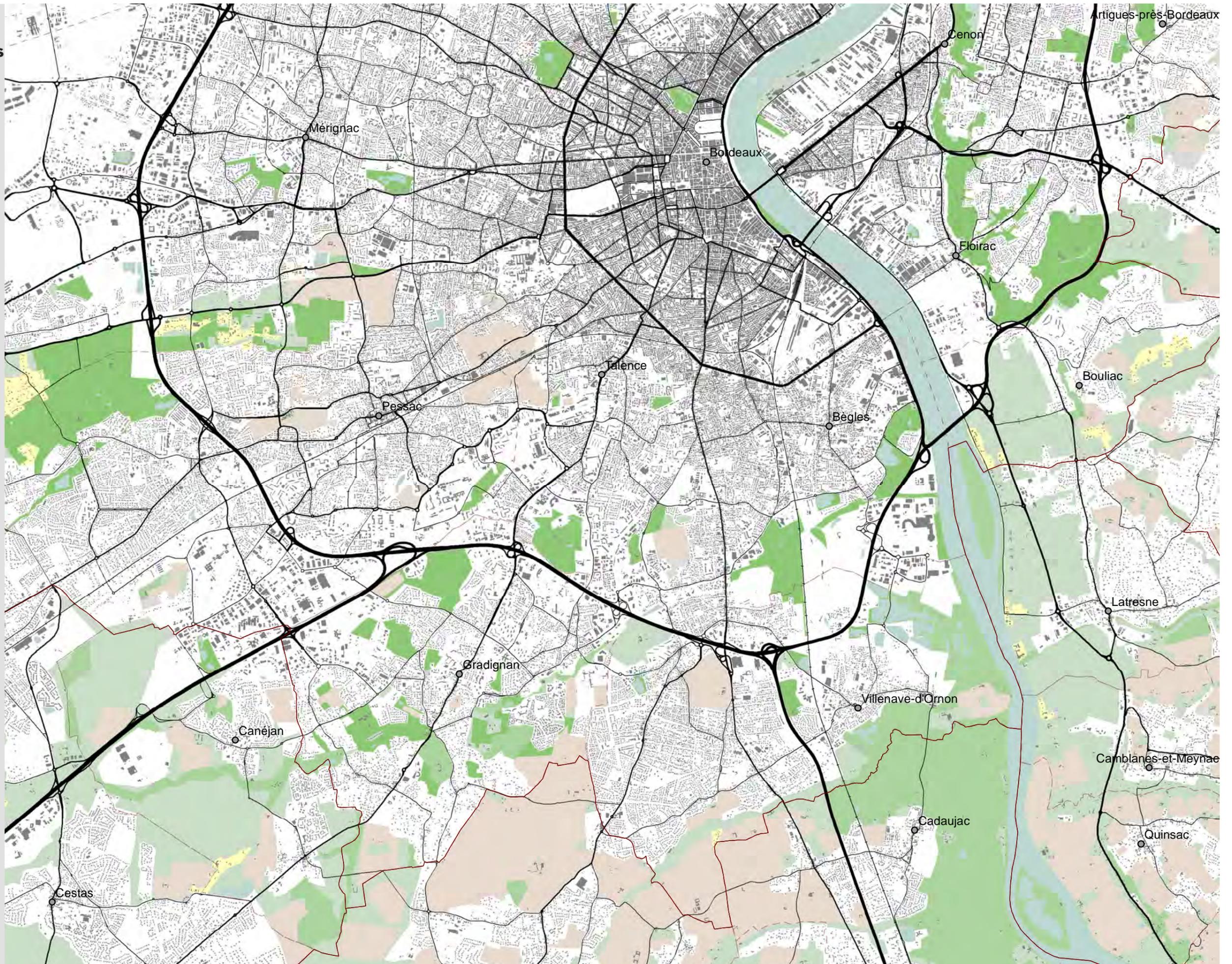
-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016

a'urba.
 agence d'urbanisme
 Bordeaux métropole Aquitaine

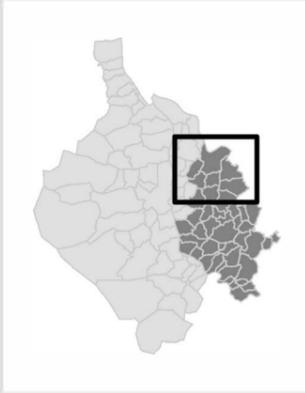


0 245490 980
 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

9



Rives de la Laurence
Beychac-Et-Caillau
Montussan
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Yvrac

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

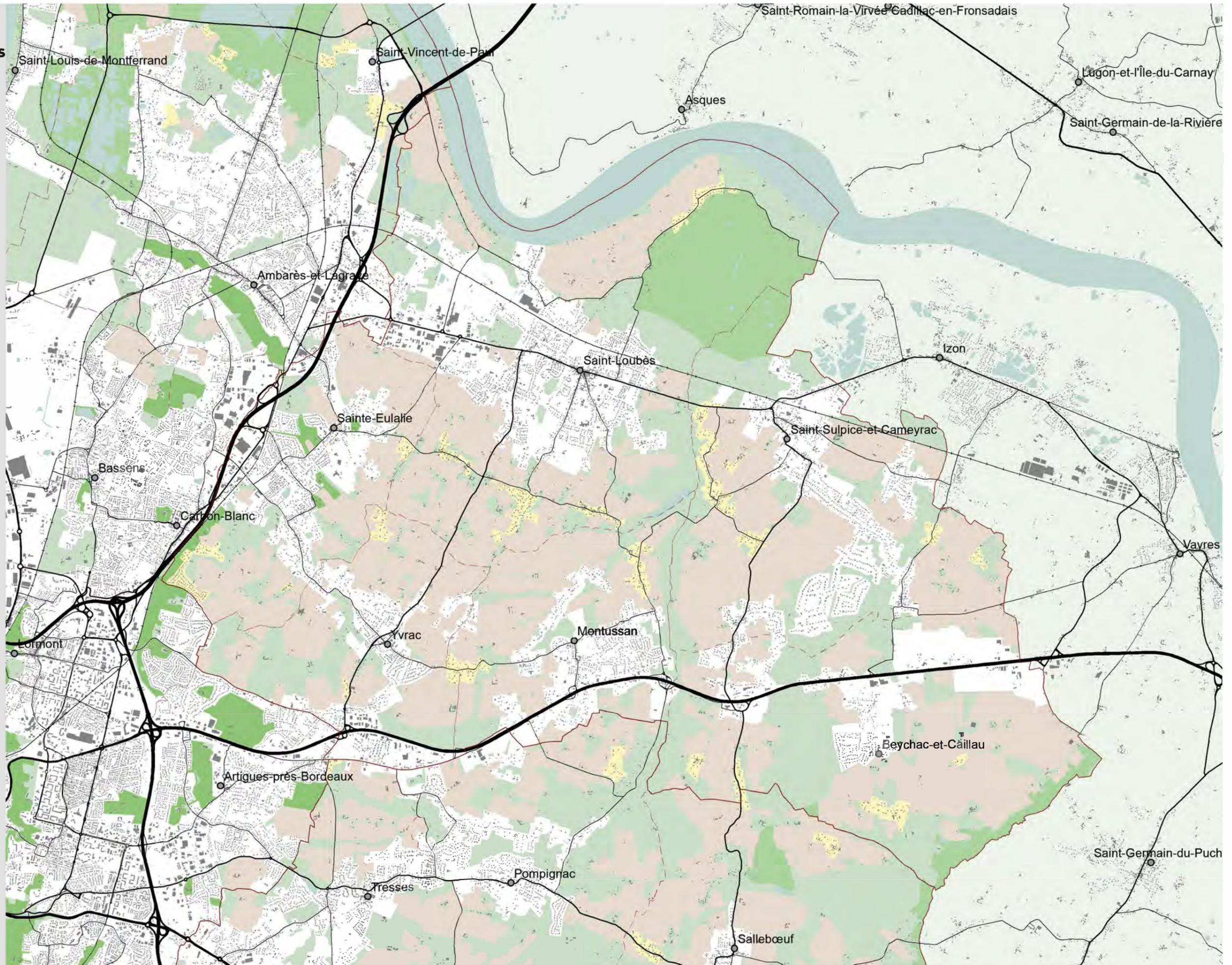
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

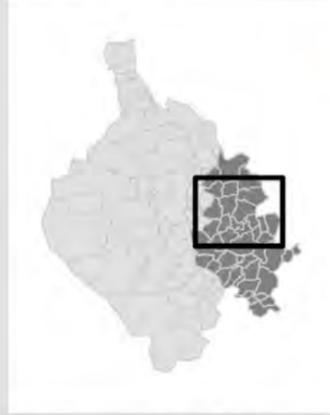
- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980
 m





Coteaux bordelais
Bonnetan
Camarsac
Carignan-de-Bordeaux
Croignon
Fargues-Saint-Hilaire
Pompignac
Salleboeuf
Tresses

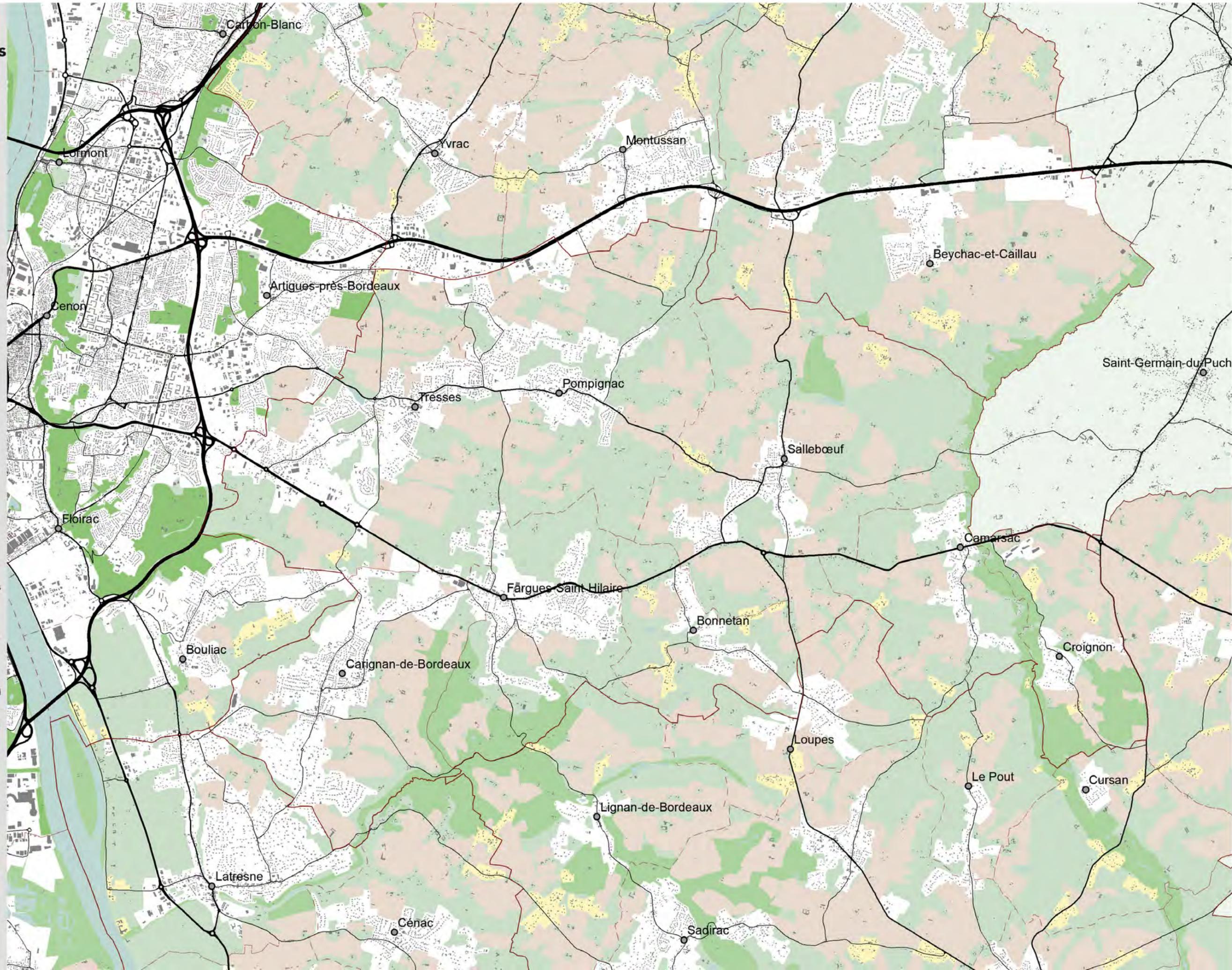
Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

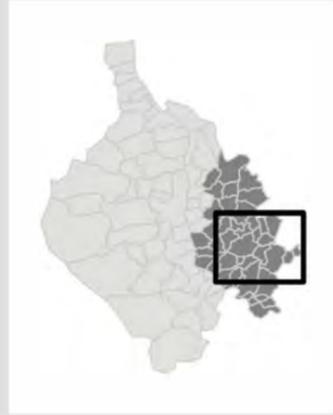
- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016





Créonnais

- Baron
- Blésignac
- Créon
- Cursan
- Haux
- La Sauve
- Le Pout
- Loupes
- Madirac
- Sadirac
- Saint-Genès-de-Lombaüd
- Saint-Léon

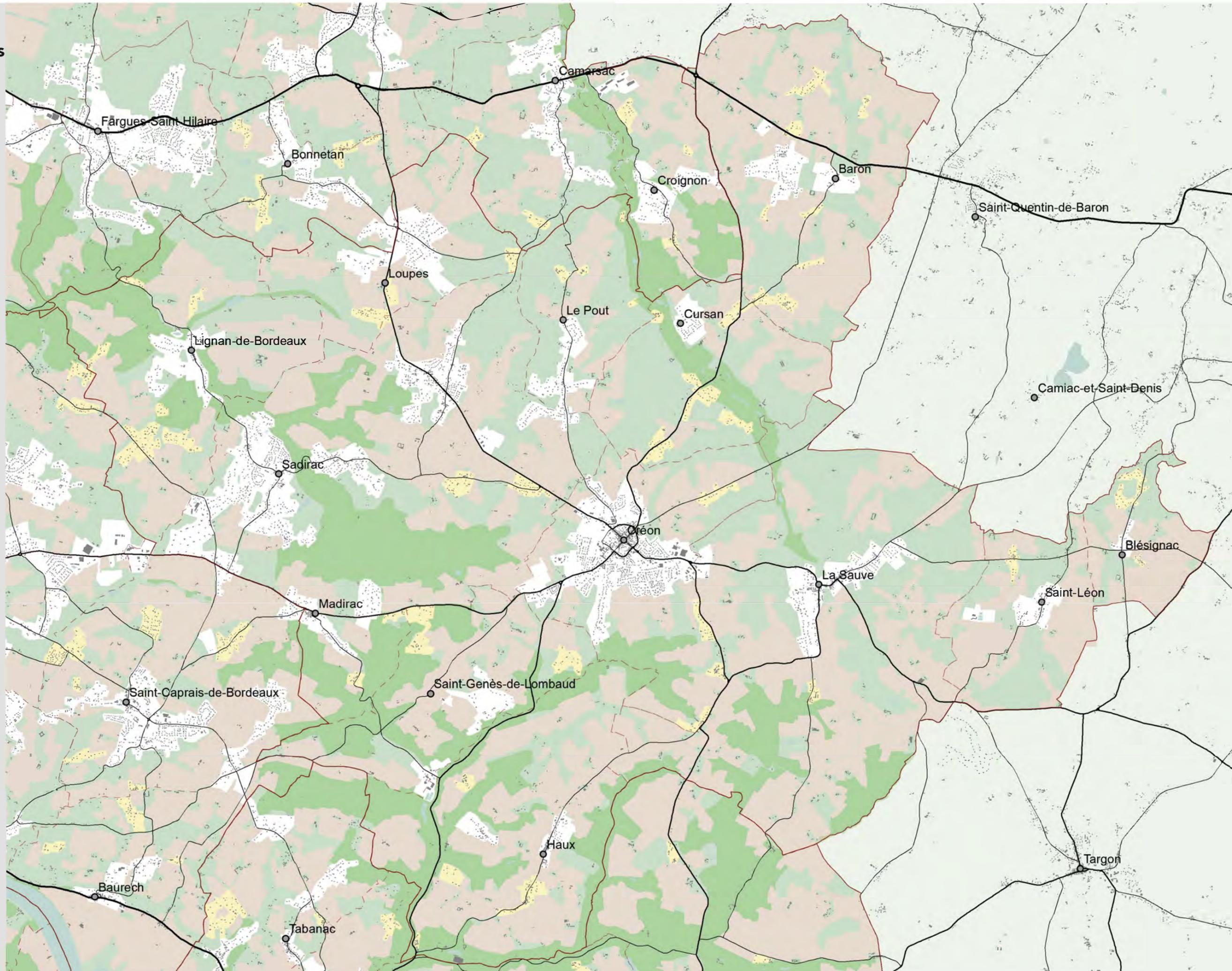
Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016





Portes de l'Entre-deux-mers

- Baurech
- Cambes
- Camblanes-et-Meynac
- Cénac
- Latresne Lignan-de
- Bordeaux
- Quinsac
- St-Caprais-de-Bordeaux

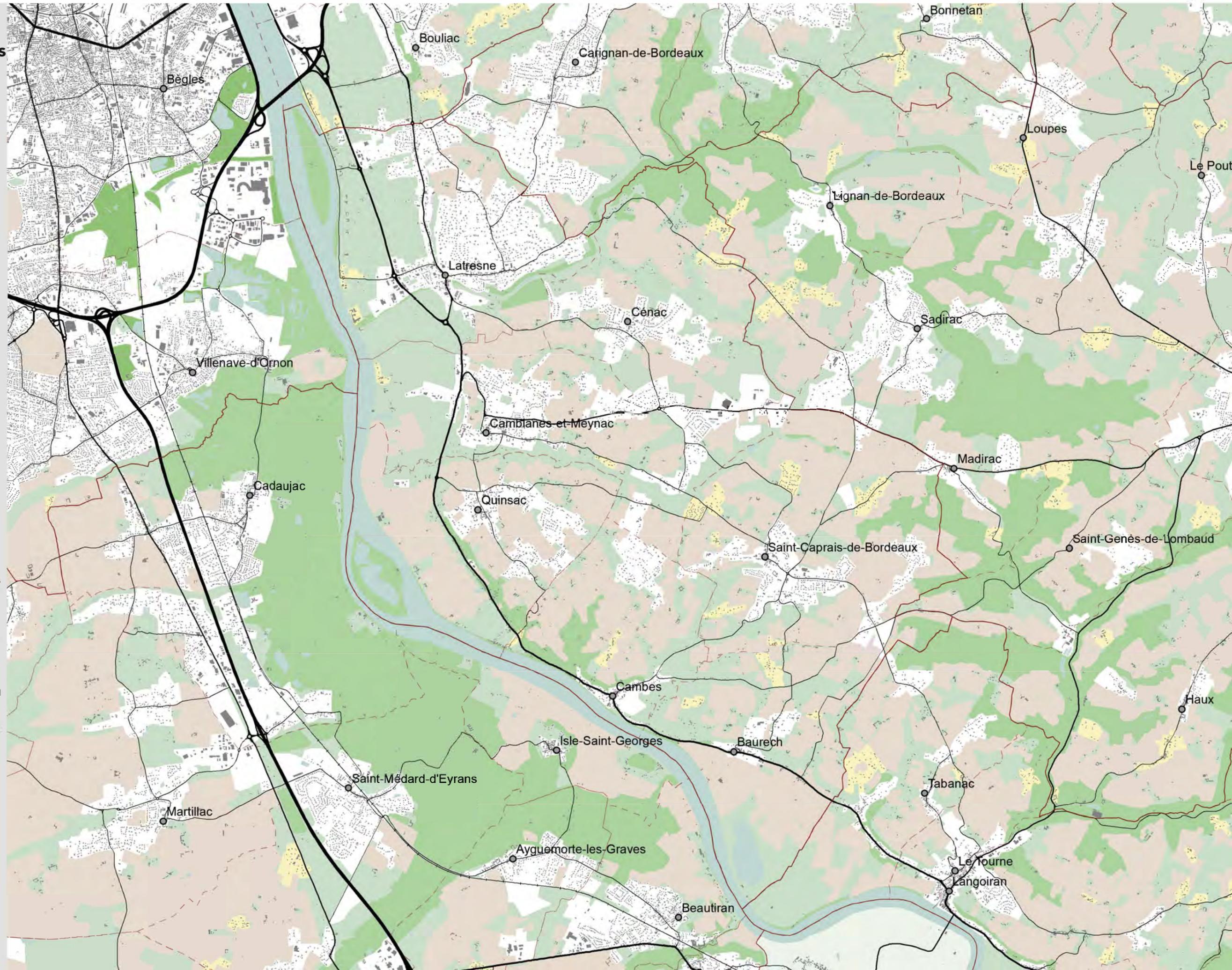
Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

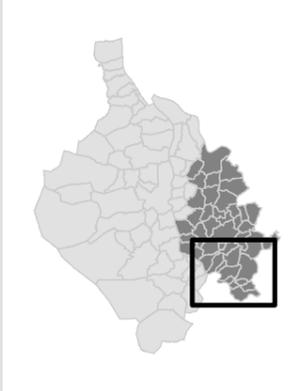
-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

13



Créonnais et Portes de l'Entre-deux-Mers (ancienne Vallon de l'Artolie)

Capian
Langoiran
Le Tourne
Tabanac
Villeneuve-de-Rions

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

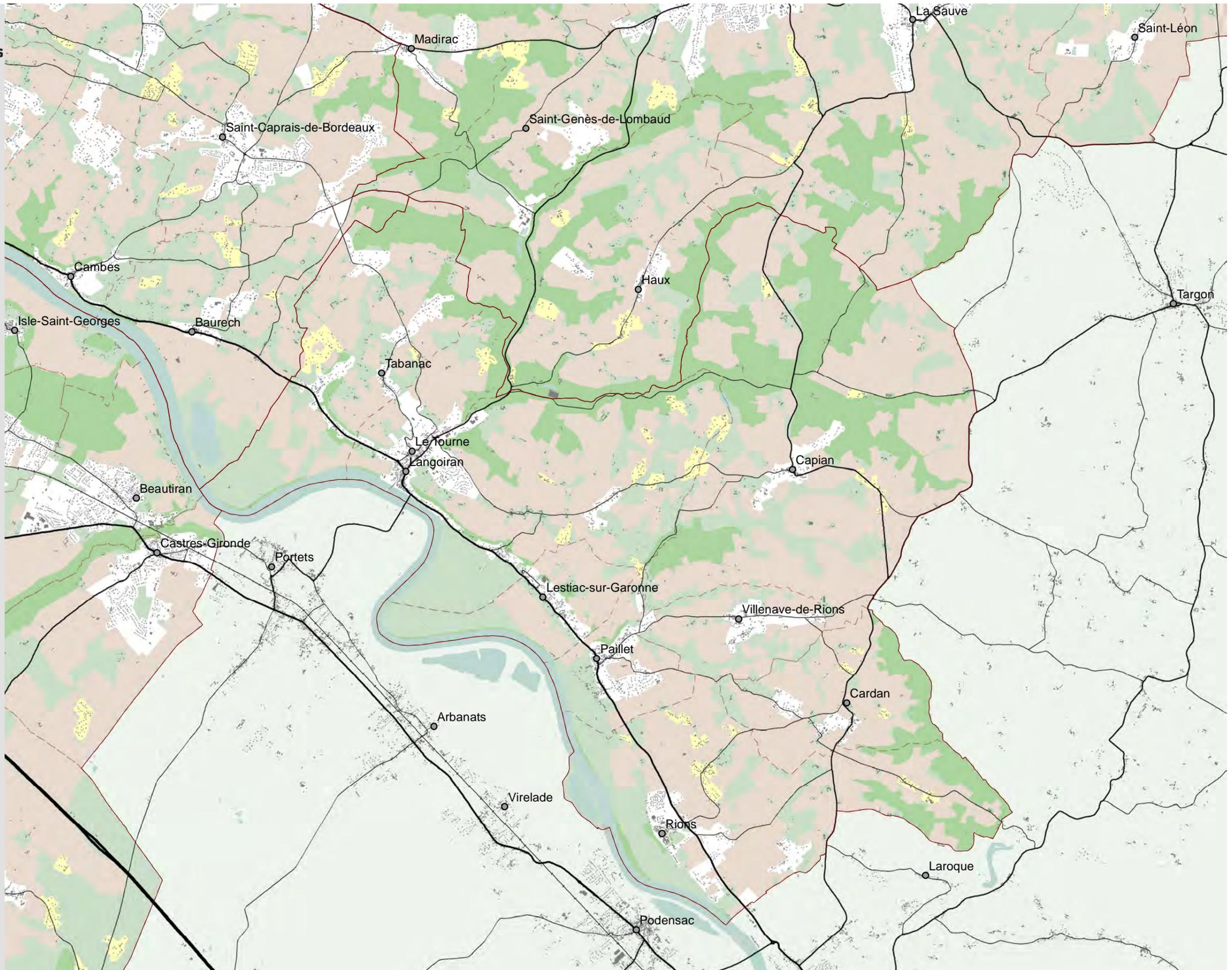
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

14



Jalle - Eau Bourde
Saint-Jean-d'Ilac

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

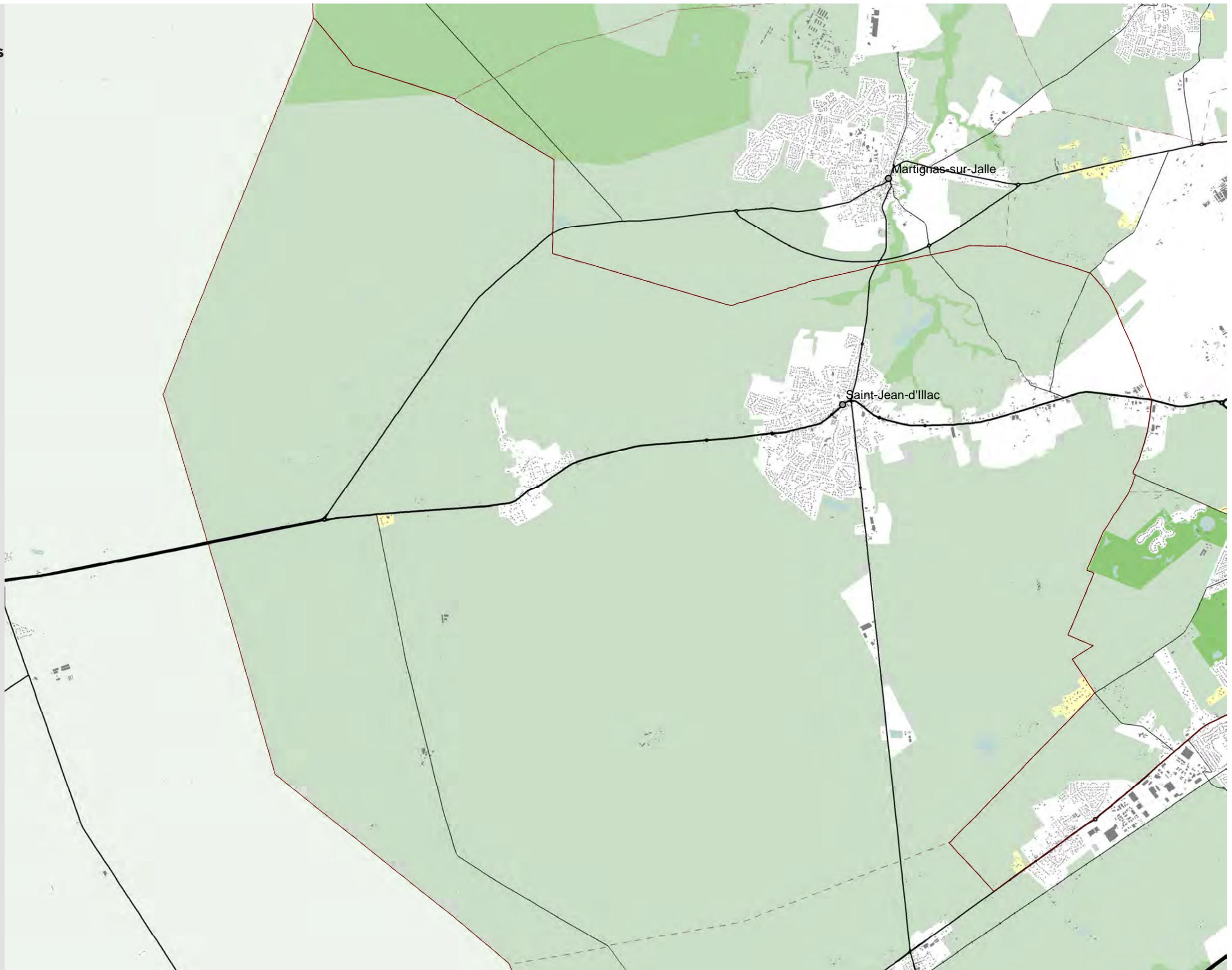
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016

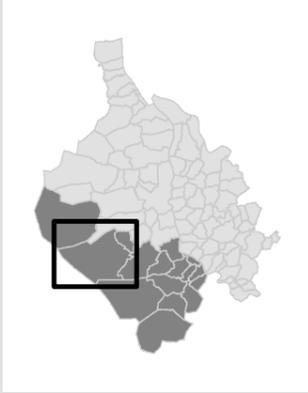


0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

15



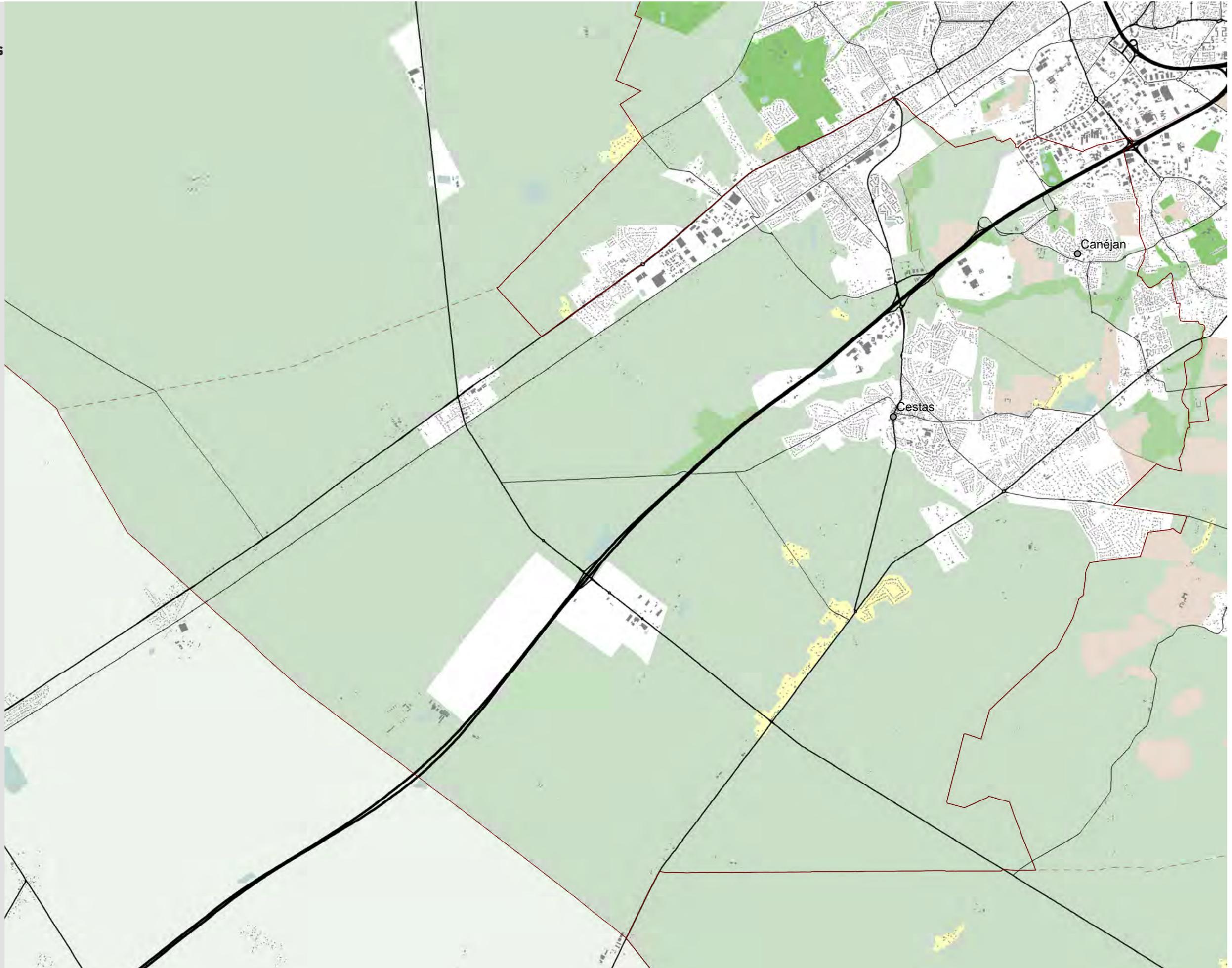
Jalle - Eau Bourde
Canéjan
Cestas

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

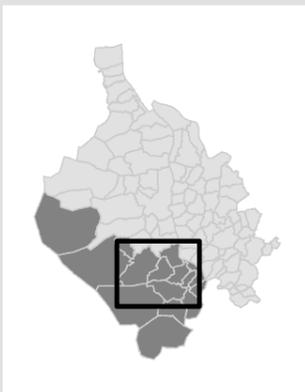
- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

16



Montesquieu
Ayguemorte-les-Graves
Cadaujac
Isle-Saint-Georges
La Brède
Léognan
Martillac
Saint-Médard-d'Eyrans

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

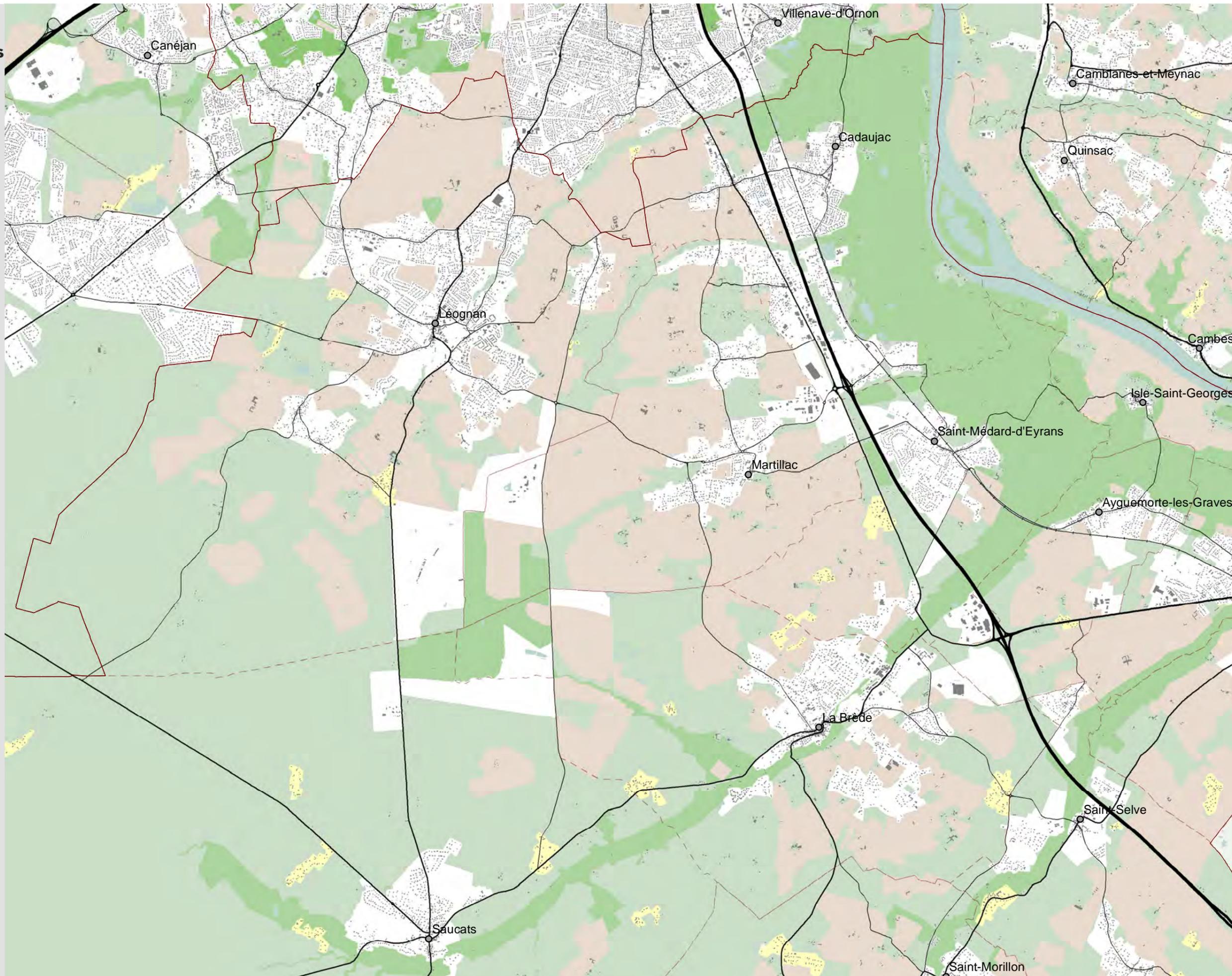
- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
 © IGN Orthophoto 2010
 © IGN BdTopo2010
 © a'urba
 Fond cartographique indicatif
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
 approuvé le 13 février 2014
 modifié le 2 décembre 2016



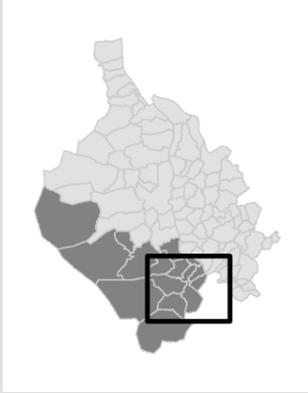
0 245490 980

 m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

17



Montesquieu
Beautiran
Castres-Gironde
Saint-Morillon
Saint-Selve

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

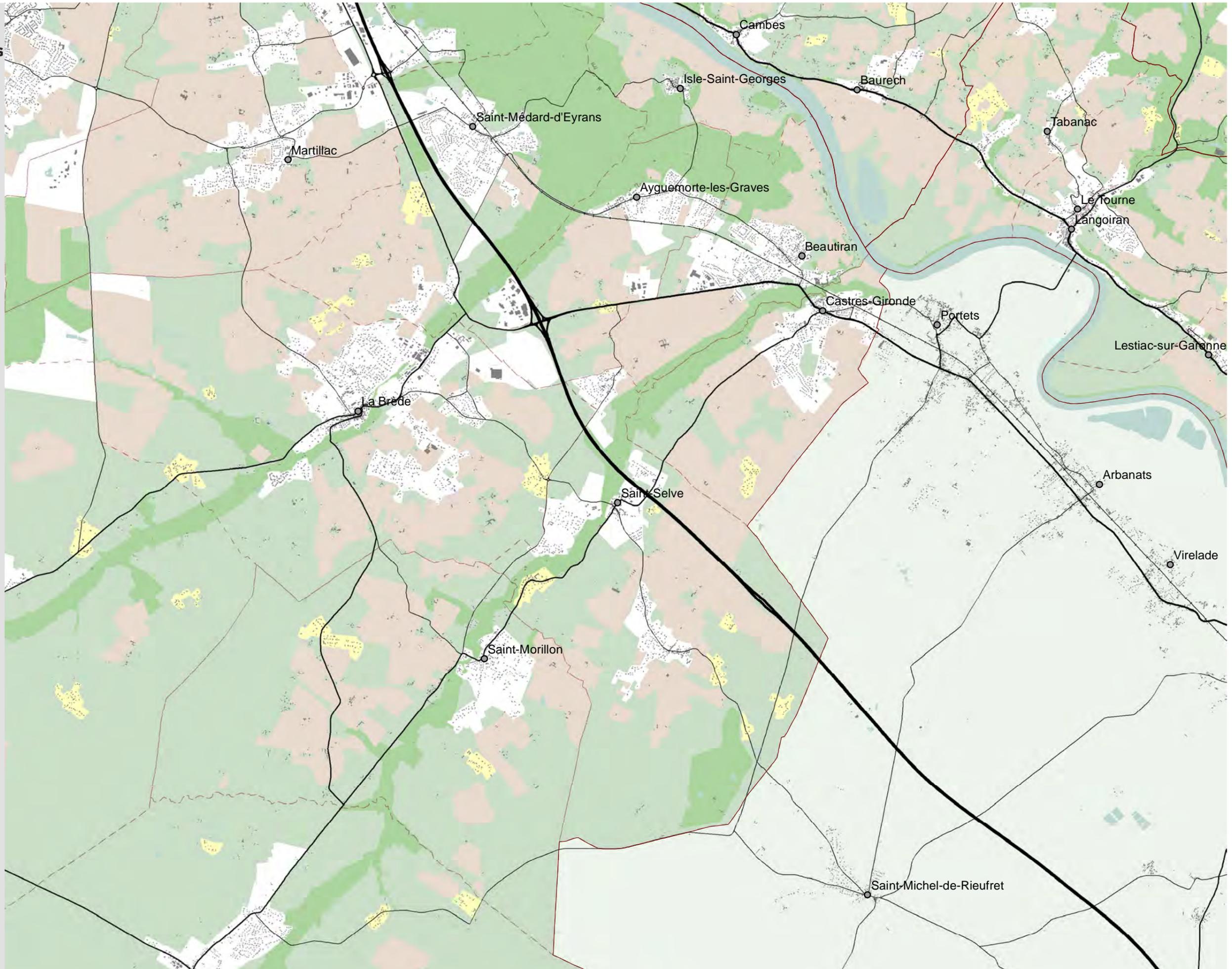
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016

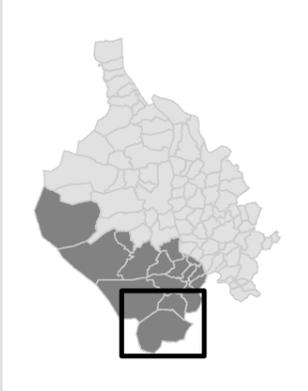


0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

18



Montesquieu
Cabanac-et-Villagrains

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

-  Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
-  Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

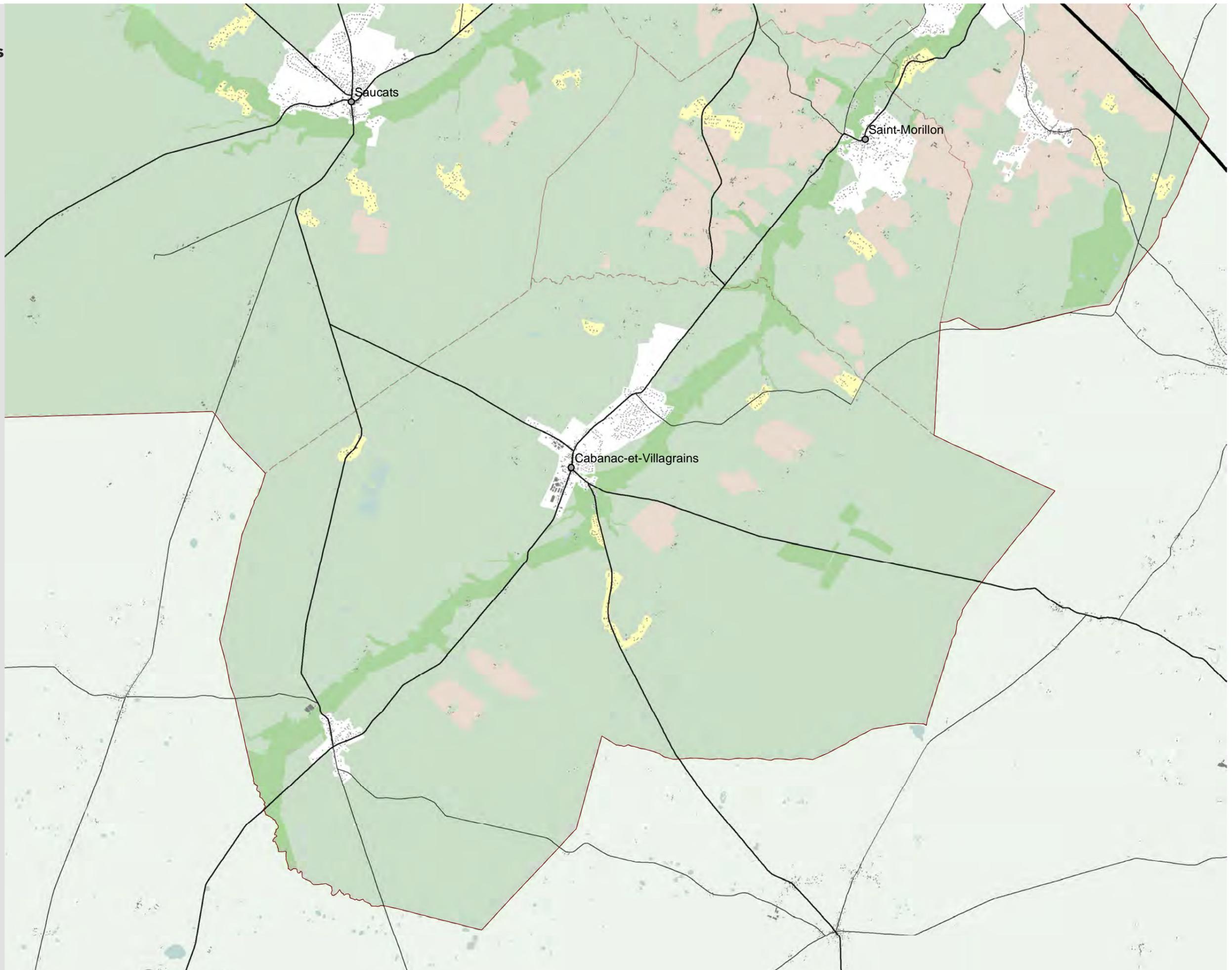
Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

-  Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
-  Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
-  Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
-  Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016

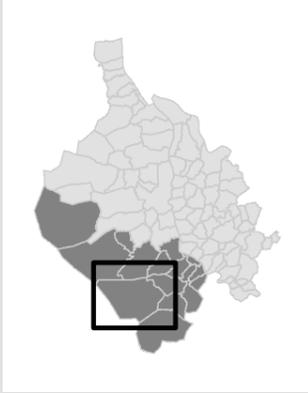


0 245490 980
m



Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

19



Montesquieu Saucats

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :
© IGN Orthophoto 2010
© IGN BdTopo2010
© a'urba
Fond cartographique indicatif
SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
approuvé le 13 février 2014
modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980 m

